GRANDVERDUN
Agglomération

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA MEUSE

Le Président de la Communauté d'Agglomération du Grand VERDUN,

5200

2.1 - Arrêté prescrivant une enquête publique portant sur le Projet de 1ère Modification du Plan Local d'Urbanisme de la Commune de BELLEVILLE-SUR-MEUSE

Vu le Code Général des collectivités territoriales,

Vu le Code de l'Environnement et notamment ses articles L123-1 et suivants,

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment ses articles L123-10 et R123-19,

Vu les délibérations 18-0104 et 18-0105 de la Communauté d'Agglomération du Grand Verdun en date du 06 février 2018 présentant le projet de 1ère modification du Plan Local d'Urbanisme de la commune de BELLEVILLE-SUR-MEUSE et les modalités de concertation avec le public,

Vu les avis recueillis des différentes personnes publiques associées,

Vu les pièces du dossier soumises à Enquête Publique,

Vu la décision par ordonnance en date du 23 mai 2018 de Madame la Présidente du Tribunal Administratif de Nancy (54) désignant Monsieur Jean-Marie BRIARD en qualité de Commissaire Enquêteur,

ARRETE :

Article 1 : OBJET ET DATE DE L ENQUETE

Il sera procédé à une enquête publique pour une durée de 31 jours à compter **du Samedi 8 septembre 2018 et jusqu'au Lundi 8 Octobre 2018 inclus**, portant sur le projet de 1ère modification du Plan Local d'Urbanisme de la commune de BELLEVILLE-SUR-MEUSE.

Article 2 : DESIGNATION DU COMMISSAIRE ENQUETEUR

Monsieur, Jean-Marie BRIARD, Responsable de la sécurité des personnes et des biens, demeurant 7 rue de l'Isle d'Envie, DAMVILLERS (55150) a été désigné en qualité de Commissaire Enquêteur par Madame la Présidente du Tribunal Administratif de NANCY (54).
Monsieur Jean-Marie BRIARD siègera en Mairie de BELLEVILLE-SUR-MEUSE, 21 rue du Général DE GAULLE, 55430 BELLEVILLE-SUR-MEUSE.

Article 3 : DUREE DE L'ENQUETE PUBLIQUE ET MODALITES DE MISE A DISPOSITION DU PUBLIC

Les pièces du dossier ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobiles, côté et paraphé par le Commissaire Enquêteur seront tenus à la disposition du public pendant toute la durée de l'enquête en Mairie de BELLEVILLE-SUR-MEUSE.
Les intéressés pourront prendre connaissance du dossier et consigner leurs observations sur le registre d'enquête consultable aux jours et heures habituels d'ouverture au public / ou les adresser par écrit aux adresses suivantes :

Communauté d'Agglomération du Grand Verdun
A l'attention de Monsieur Jean- Marie BRIARD - Commissaire Enquêteur -
CS 80719 - Service Urbanisme -
55107 VERDUN CEDEX

Monsieur Jean-Marie BRIARD
Commissaire Enquêteur
7 rue de l'Isle d'Envie
55150 DAMVILLERS

ou par mail : grp-urba@grandverdun.fr

Le Commissaire Enquêteur annexera au registre d'enquête les déclarations ou réclamations qui lui auraient été adressées au cours de l'enquête ou déposées en Mairie de Verdun, siège de la Communauté d'Agglomération du Grand Verdun.

Article 4 : PERMANENCES DU COMMISSAIRE ENQUETEUR ET RECEUIL DES OBSDERVATIONS DU PUBLIC

Monsieur Jean-Marie BRIARD, Commissaire Enquêteur, se tiendra à la disposition du public en Mairie de BELLEVILLE-SUR-MEUSE les jours suivants :

- **Le SAMEDI.....8 Septembre 2018 de 9h00 à 12h00**
- **Le MERCREDI..19 Septembre 2018 de 14h00 à 17h00**
- **Le LUNDI.....8 Octobre 2018 de 14h00 à 17h00**

Chacun pourra prendre connaissance du dossier et consigner éventuellement ses observations sur le registre d'enquête prévu à cet effet.

En dehors des permanences du Commissaire Enquêteur, le dossier reste à la disposition du public en Mairie de BELLEVILLE-SUR-MEUSE, aux heures d'ouverture au public, à savoir :

- Les Lundi, Mercredi et Vendredi de 8h30 à 12h00 et 13h30 à 17h00.
- Les Mardi et Jeudi de 8h30 à 12h00 et 16h00 à 17h00.

Article 5 : MESURES DE PUBLICITE

Le présent arrêté sera affiché en Mairie de Verdun, siège de la Communauté d'Agglomération du Grand Verdun ainsi qu'en Mairie de BELLEVILLE-SUR-MEUSE aux lieux habituellement réservés à cet effet, et ce quinze jours au moins avant l'ouverture de l'enquête.

Un avis portant à la connaissance du public l'ouverture de l'enquête sera publié dans les mêmes délais et rappelé dans les huit premiers jours du déroulement de celle-ci dans deux journaux diffusés dans le département, à savoir : L'Est Républicain édition Meuse/Verdun et La Vie Agricole/Meuse/Verdun. L'avis au public sera également publié sur le site Internet www.verdun.fr de la CACV et de la Ville de Verdun ainsi que sur le site de la Mairie de BELLEVILLE-SUR-MEUSE, mairie-belleville-meuse@wanadoo.fr

Quinze jours au moins avant le début de l'enquête et pendant toute la durée de celle-ci, cet avis sera également publié, par voie d'affiches, en Mairie de Verdun, siège de la Communauté d'Agglomération du Grand Verdun ainsi qu'en Mairie de BELLEVILLE-SUR-MEUSE.

Article 6 : CLOTURE DE L'ENQUETE PUBLIQUE

A l'expiration du délai d'enquête prévu à l'article 1er, le registre sera clos et signé par le Commissaire Enquêteur qui disposera d'un délai de trente jours pour transmettre au Président de la Communauté d'Agglomération du Grand Verdun le dossier avec son rapport qui fera état de ses conclusions motivées.

Article 7 : DIFFUSION DU RAPPORT ET DES CONCLUSIONS DU COMMISSAIRE ENQUETEUR

Une copie du rapport sera adressée à Madame le Préfet du département de la Meuse.
A l'issue de l'enquête, le public pourra consulter le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur à la Mairie de Verdun, siège de la Communauté d'Agglomération du Grand Verdun, Service Urbanisme-Habitat-Environnement, aux jours et heures d'ouverture au public. Les personnes intéressées pourront en obtenir communication.

Article 8 : DECISION A PRENDRE AU TERME DE L' ENQUETE PUBLIQUE

Au terme de l'enquête publique, la décision d'approuver le projet arrêté de 1ère modification du Plan Local d'Urbanisme de la commune de BELLEVILLE-SUR-MEUSE, sera soumis au Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomérartion du Grand Verdun qui est l'autorité compétente en la matière.

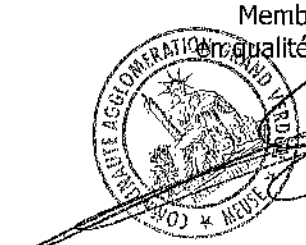
Article 9 : NOTIFICATION

Une copie du présent arrêté sera adressée à :

- Madame le Préfet du département de la Meuse,
- Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Nancy,
- Monsieur le Commissaire Enquêteur désigné.

Monsieur le Président certifie sous sa responsabilité que le présent arrêté a fait l'objet des formalités de publication et de transmission prévues par les lois et règlements en vigueur.

Verdun, le 9 août 2018
Pour Le Président empêché,
M. Bernard GOEURIOT
Membre du bureau délégué
en qualité de contrôleur de gestion



Recours, informations des usagers.

Si vous entendez contester la présente décision, il vous est conseillé de demander des fiches d'informations établies à votre usage par le Tribunal Administratif de Nancy.

Ces fiches vous informeront sur les différentes possibilités de recours, les pouvoirs du juge administratif, la façon de le saisir, les frais d'un recours, etc...
Elles vous seront adressées gratuitement sur simple demande, par lettre ou par téléphone, au :

Tribunal Administratif de Nancy
5, Place de la Carrière - C.O. N°38
54036 NANCY CEDEX
Tél : 03.83.17.43.43